



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDDP



Comité Social d'Administration de Réseau (CSAR) des DDI du 3 Juin 2024

Trois points majeurs à l'ordre du jour : Plan d'action des SGCD, Rencontres de l'Administration Territoriale de l'État (ATE) et un point sur les restructurations de services.

Réunion présidée par le SG du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer M. MARTIN assisté notamment de la DRH du MIOM Mme MÉZIN et de la SG Adjointe à la DMATES Mme BALUSSOU.

La délégation UNSA était composée de Fabienne DURAND, Guillaume BERTHELIER, Franck GARRIGUES et Olivier CLÉMENÇON.

En préalable, le SG du MIOM (Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer) annonce la présentation en séance d'un diaporama par deux ingénieurs généraux de l'administration (IGA) relatif au rapport de la mission inter-inspections de l'IGA concernant les DDETS-PP suite à leur mise en place au 1^{er} janvier 2022.

Il rappelle également la signature de l'Accord Télétravail en date du 19 février 2024 et précise qu'il peut être mis en œuvre et décliné localement. Cet accord est d'application immédiate et «efface» toute instruction, tout accord ou encore tout règlement qui serait contraire à ce nouvel accord.

Sur les rencontres de l'ATE, il rappelle l'ensemble des ateliers départementaux en cours, avec remontée pour le 7 juin des synthèses départementales puis pour le 21 juin pour les synthèses régionales vers le MIOM. Il précise qu'un atelier national s'est déroulé en Guadeloupe et qu'il demeure encore 2 ateliers de ce type à tenir fin juin et début juillet (**Info de dernière minute : L'UNSA apprend récemment par le SG du MIOM lui-même qu'avec les élections législatives à venir fin juin, ces 2 ateliers nationaux sont de facto ajournés**).

Il évoque les problématiques budgétaires et signale que le MIOM en limite actuellement les impacts. Sur la crise agricole, il rappelle que les menaces proférées à l'encontre des agents publics sont inacceptables et que le Ministre de la FP met des dispositions pour y répondre.

FO, l'UNSA, la CGT, la CFDT et Solidaires lisent leurs déclarations liminaires respectives.

Les points de l'ordre du jour sont débattus durant près de 6 heures !

Information importante sur l'avenir des DDI : La DRH du MIOM, Laurence MÉZIN, a précisé en pré-CSAR des DDI que le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer avait tranché sur la cartographie des instances au niveau des DDI. **Le SG du MIOM précise ainsi ce point important pour le dialogue social et les élections dans nos DDI, en 2026, annonçant que la cartographie des instances sera maintenue avec des Comités Sociaux d'Administration (CSA) et des Formations Spécialisées (FS) dans chacune de nos DDI.**

1) Plan d'actions des SGCD :



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 - unsa-fp@unsa.org - www.unsa-fp@unsa.org



Le MIOM présente un point sur la mise en œuvre des plans d'action. Elle précise l'organisation de GT pour les missions socles pour faire évoluer les contrats de service ainsi qu'un travail avec les ministères sur un tableau «Qui fait quoi ?» pour accompagner les SGCD.

Le MIOM précise la nécessité de conforter le rôle central des SGCD en tant que référent RH. Actuellement, deux sujets sont en particulier poursuivis par ces plans d'actions des SGCD : celui de **la proximité** (permanence RH, journée d'accueil, info-lettre) et celui de **l'attractivité**. Le MIOM indique la finalisation en cours de la fiche de poste des Référents de Proximité et qu'une grande majorité des SGCD ont mis en place des plans d'action locaux.

L'UNSA précise quant à elle, que contrairement à ce qui est affiché dans le document joint pour la séance, globalement peu de concertation avec les OS a eu lieu, le plus souvent une simple présentation dans certains CSA...

L'UNSA rappelle que les SGCD sont toujours en forte tension aujourd'hui.

Mme BALUSSOU, SG Adjointe du MIOM, indique quant à elle que le MIOM a systématiquement insisté sur l'importance d'une concertation élargie...

Le MIOM ajoute que ce chantier suit scrupuleusement la mise en œuvre du plan d'action proposé par la mission inter-inspection de l'IGA et de ses recommandations. Le pilotage a vocation à être assuré par les DDI au bénéfice des agents et le SGCD doit quant à lui assurer son rôle de RH de proximité.

Le MIOM considère que le projet de fiche de poste est le reflet du GT qui a souhaité faire évoluer les fonctions des Référents de Proximité vers l'appui au pilotage...

La concertation sur le nouveau modèle de contrat de service est à la main du SG du MIOM.

En conclusion, le SG du MIOM indique en tout cas qu'il y aura une concertation nationale mais sans refaire les débats déjà aboutis. Il annonce une réunion de travail à venir.

L'UNSA s'oppose toujours fermement (ligne rouge) à la mise en place de référents de proximité qui soient uniquement dédiés et placés auprès des directions des DDI.

L'UNSA rejette de nouveau l'argumentation du MIOM (SDAT DMATES) sur le changement opéré en unilatéral au sein de commissions ad hoc où l'administration ne compte pas aujourd'hui appliquer la charte des SGCD du 15 mars 2022 qui prévoyait que les référents de proximité soient aussi un point de contact des agents.

L'UNSA demande pour la énième fois que des Comités Locaux de Suivi soient mis en place localement pour que le dialogue social se déroule enfin normalement en territoire.

L'UNSA souhaite une concertation nationale mais aussi des concertations locales sur les nouveaux contrats de service où, notamment, le rôle des référents de proximité devra être précisé puisqu'il fera le lien entre le SGCD et la DDI concernée.

2) Point sur les rencontres de l'Administration Territoriale de l'État :

Mme BALUSSOU revient sur le bilan chiffré : 365 ateliers réalisés et 39 d'ici le 7 juin.

Elle rappelle la consultation des agents programmée pour septembre et qui pourrait être commun avec le questionnaire sur le baromètre social...

Elle ajoute que le travail est conduit avec les ministères de l'ATE et que l'exercice final sera harmonisé au niveau national. Elle considère que les participations dédiées à ces ateliers semblent correctes et que les échanges sont de qualité.

Il est également précisé que les kits de débat permettent d'assurer la cohérence des retours à venir.

L'UNSA signale une hétérogénéité des situations dans le déroulement de ces rencontres de l'ATE, avec peu d'OS conviées au choix des thèmes retenus, des durées des ateliers

variables (entre 1h15 et 3h00) et des programmations de l'ensemble des ateliers sur une journée unique jusqu'à des programmations avec des ateliers sur plusieurs semaines... L'UNSA interroge le MIOM quant aux suites qui seront données et quel dialogue social découlera des synthèses finales. L'UNSA rejette une consultation commune avec celle liée au baromètre social...

L'UNSA rappelle enfin que lors du 1er atelier national en Guadeloupe, où les représentants des OS du CSAR des DDI étaient conviées, le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a affirmé son opposition à l'expérimentation de la semaine en 4 jours.

Le SG du MIOM réagit et précise que le MIOM est pleinement inscrit dans l'expérimentation de la semaine en 4 jours mais que celle-ci sera limitée au secteur de la Police Judiciaire selon la volonté du ministre.

L'UNSA demande à nouveau l'agenda précis des deux derniers ateliers nationaux, mais à ce stade pas de dates précises et des localisations partielles sur leur lieu.

L'UNSA revendique la transmission aux organisations syndicales des kits de débats transmis aux SGCD et aux Préfectures pour le déroulement des ateliers locaux.

L'UNSA souhaite que lui soient communiquées les synthèses locales.

3) Bilan relatif aux restructurations :

Romain Delmon, DRH adjoint au MIOM, présente le tableau des situations ayant fait l'objet de restructurations ainsi que celles en projet.

L'UNSA fait remarquer l'absence dans le tableau de la DDTM de Vendée et l'abattoir de Carmaux.

L'UNSA rappelle sur ce point son opposition à toute forme de restructuration, de rationalisation de projet de services.

L'UNSA demande que les durées maximales figurent au niveau des arrêtés de restructuration, à savoir 3 ans, comme cela avait été retenu pour des arrêtés antérieurs, soumis à avis du CSAR des DDI.

4) **Présentation des travaux de la mission inter-inspections d'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des DDETS-PP:**

Mr MOUGARD, ingénieur général, présente le dispositif de la mission inter-inspections en précisant que 8000 agents ont été concernés par cette réforme au moment de sa mise en place.

Listes de mesures immédiates qui seraient envisagées :

- présentation consolidée des effectifs,
- renforcer les moyens à la hauteur des missions,
- structurer en interne une mission d'appui pour accroître la transversalité,
- renforcer la cohésion interne (projet de service et site rassemblé),
- renforcer le suivi de la situation sociale (attractivité, RPS et climat social),
- créer un 4ème poste de direction et expertiser la scission des DDETS(PP),
- revaloriser les emplois de direction au même niveau que les autres DDI.

Les conditions de réussite de la réforme selon la mission inter-inspections de l'IGA :

- orienter le pilotage vers la transversalité : organiser un suivi interministériel,
- renforcer le positionnement des DDETS(PP) et de leur directeur,
- élaborer des protocoles de répartition des compétences régionales et départementales,
- utiliser France Travail comme opportunité pour les DDETSPP.

L'UNSA exige la transmission du rapport de la mission inter-inspections sur les DDETS(PP) maintenant que ce dernier est finalisé.

L'UNSA s'interroge sur ce qui est entendu par « projet de service », cette terminologie pouvant être très ambiguë.

L'UNSA souligne enfin que la problématique des effectifs est majeure et que les souhaits de renforcement d'un poste de direction semblent hors-sol...

5) Bilan d'étape sur la délégation de contrôles de la remise directe en sécurité sanitaire des aliments :

La présentation du dispositif et de son bilan d'étape est faite par Pierre AUBERT du MASA.

Cette délégation de contrôle s'inscrit dans la création de la police sanitaire unique et est un dispositif choisi par le MASA pour augmenter le nombre de contrôles en remise directe.

Il y a du retard dans la mise en œuvre du fait des délégués et de la mise à disposition retardée des outils informatiques.

Les formations des agents sont proposées par le MASA.

L'UNSA signale qu'elle est signataire de la pétition et soutient les demandes qui y sont formulées. Elle souligne le fait que certains départements sont en retard et ceci entraîne des différences de traitement.

Les employés des délégués sont soumis à une pression importante et les réalités des métiers de l'inspection ont été négligés. Le turn-over des contrôleurs va entraîner des répercussions sur les agents des DDPP/DDETSPP qui vont devoir gérer encore longtemps des anomalies de contrôle.

La rentabilité financière n'est pas compatible avec un contrôle de qualité nécessaire pour la protection du consommateur.

La responsabilité de l'État et de ses agents n'est pas dédouanée par la délégation de l'inspection.

6) État de la crise agricole et situation dans les services d'économie agricole :

Mme MAQUERE fait un point d'étape et précise que le Ministre a reçu début avril un courrier des chefs de service et qu'il réitère par ailleurs son soutien aux agents.

Elle établit les constats et revisite le plan d'accompagnement des SEA.

Au niveau des actions identifiées :

- adéquation moyens/missions et pérennisation des moyens
- marché d'intérim 2024 ne suppléant pas les besoins permanents
- identification par le RAPS des services prioritaires
- reconnaissance des agents mobilisés
- FAM met un GT spécifique
- outils informatiques améliorations demandées
- travaux de simplification en cours
- mission inter-inspections sur contrôle unique

L'UNSA s'interroge sur le sujet des «contrôles uniques», notamment sur la manière dont le sujet a été annoncé, et alerte dès à présent sur ses craintes en la matière lorsque des agents de contrôles auront à se rendre, pour telle ou telle raison, à plusieurs reprises au sein d'une même exploitation...

Mme MAQUÈRE (MASA) répond que sur le contrôle unique, le rapport est sur les bureaux des cabinets ministériels.

L'UNSA demande à être destinataire du document relatif aux actions d'urgence.

L'UNSA précise à nouveau que les SEA, au sein des DDI, ne sont pas les seuls services impactés, depuis plusieurs mois la souffrance est installée partout.

L'UNSA appelle de nouveau à la vigilance sur le sujet des «contrôles uniques».

7) Etat des budgets de fonctionnement des DDI :

Le SG du MIOM rappelle que le BOP 354 porte principalement sur les agents des Préfectures, sous-Préfectures, SGCD, Politiques de la ville des DDETS.

Côté MIOM : 577 millions d'annulation de crédits sur le budget MIOM dont une chute de 66 millions d'euros sur le BOP de fonctionnement des DDI (dont 21 millions d'euros sur la masse salariale).

L'objectif est que cette baisse de 21 millions n'affectera pas les agents en poste. Dans cette optique, plusieurs leviers sont mobilisés du côté du MIOM :

- pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement, ils ont été sanctuarisés grâce à la reprise de 4% du fonctionnement courant.

- Il a également été décidé de prioriser les économies sur le renouvellement des véhicules de service.

- Enfin, un décalage d'un mois sur le recrutement des titulaires est acté. Les 101 postes seront bien créés et sont fléchés comme suit : 60 en service des étrangers en préfecture (en tension) + accueil du public (standard) + communication + gestion de crise ; mais très peu de recrutement à destination des SGCD.

Sur le sujet de l'immobilier, 20 projets sur le territoire vont purement être stoppés, sans en avoir l'exhaustivité de la part du MIOM.

À noter le maintien de la modernisation des services dont le maintien du parc informatique (LOCM).

Côté Écologie : annonce d'une réduction du plafond d'emplois.

Côté Travail : maintien exceptionnel du plafond d'emplois – pas de prélèvement sur la masse salariale ni de création d'emplois

8) Mobilisation des agents des DDI pendant les JOP 2024 :

L'état sur la mobilisation des agents des DDI pendant les JOP est présentée par les différents ministères de l'ATE.

Chaque ministère fait le point sur le dispositif mis en place sur son périmètre.

L'UNSA demande, comme d'autres organisations syndicales, la revalorisation des indemnités d'astreintes.